

la parole afin de signaler qu'il y aurait peut-être moyen pour le Sénat de sortir de son dilemme.

Je déplore l'impasse dans laquelle se trouve le Sénat, quoiqu'il en soit probablement le principal responsable. Maintes et maintes fois, à cause d'un congé ou d'une intersession, nous avons encouragé la Chambre des communes à supposer qu'elle pouvait nous envoyer une mesure législative en nous fixant un délai et que nous le respecterions. Je dis «encouragé». Nous avons protesté tant et plus, mais sans jamais faire respecter nos protestations.

Le sénateur Manning nous a proposé comme solution au problème à l'avenir d'adopter une règle pour interdire cette façon de procéder. J'ignore à quoi servirait une règle dans ce sens: nous respectons si peu souvent nos propres règles. Le fait est, et le sénateur Manning le sait sûrement, qu'aux termes de notre Règlement, n'importe quelle règle du Sénat peut être abrogée par vote majoritaire au Sénat à condition qu'un préavis de deux jours ait été donné. C'est pourquoi je me demande comment à l'avenir nous pourrions éviter le genre d'impasse dans laquelle nous nous retrouvons.

Nous pourrions peut-être résoudre le problème en nous opposant, cette fois-ci, à l'imposition d'un délai. On nous a dit et redit au cours du débat, surtout le leader du gouvernement, que nous n'avons pas de délai, que nous sommes libres de discuter de la question aussi longtemps que cela nous semble bon. A mon avis, ce n'est pas vrai. Le bill nous arrive assujéti à un délai, celui qu'a annoncé le gouvernement du Canada, celui qu'a fixé le cabinet.

Je comprends la situation dans laquelle se trouve le leader du gouvernement. Il fait partie du cabinet et il doit en respecter les décisions ainsi que le veut le principe de la solidarité ministérielle ancré dans notre constitution.

Une échéance nous est imposée, et je ne doute pas un seul instant que le leader du gouvernement nous a transmis ce message à contrecœur et à son corps défendant. Comme je le comprends! Je suis sûr qu'il est conscient de ce grave conflit d'intérêts. Je suis sûr qu'il sait combien il est difficile de concilier—pour autant que cela soit possible—les deux fidélités auxquelles il est tenu, à savoir sa fidélité au cabinet, qui est un impératif constitutionnel, et sa loyauté envers cette Chambre, loyauté dont je sais qu'elle est réelle. Depuis qu'il siège parmi nous, il a amplement eu l'occasion de la manifester.

Même si je comprends sa position je dis, néanmoins, que personne ne peut nier qu'on nous force à étudier ce bill. D'autres, je le sais, soutiennent le contraire.

J'éprouve le plus grand respect pour les sénateurs qui ont tenté de toutes leurs forces—et peut-être avec succès, du moins je l'espère,—de créer l'impression que nous agissons sans contrainte.

• (1800)

Il y a pour le Sénat une importance cruciale, décisive peut-être pour tout son avenir, à ce que l'impression généralisée soit dissipée avant que nous n'en ayons terminé avec le bill. Le bruit qui court, c'est qu'on nous a imposé la date limite du 1^{er} janvier. Je ne discuterai pas du bien-fondé de cette impression. Je ne dirai que ceci: si les honorables sénateurs veulent bien se rendre à la salle de lecture et lire les manchettes des journaux du pays tout entier et les éditoriaux, s'ils veulent bien écouter la radio et regarder la télévision, ils sauront alors que c'est là l'impression répandue dans tout le pays.

Je soutiens donc qu'il est important pour l'intérêt public, puisque l'un et l'autre se complètent, d'effacer cette impression. Comment y procéderons-nous? Dans la conjoncture et l'impasse où nous nous trouvons, j'exhorte tous les honorables sénateurs à conjuguer de plein cœur leurs efforts pour résoudre ce dilemme. Je respecte l'opinion de ceux qui soutiennent que nous avons une bonne raison—j'allais dire une excuse, mais je veux être aussi objectif que possible—d'en finir rapidement, en trois à sept jours peut-être, avec le projet de loi dont le comité est maintenant saisi.

On a répété sans cesse au cours des débats sur des motions antérieures, que notre comité permanent des banques et du commerce avait fait un excellent travail lorsqu'il a examiné le fond même du projet de loi. Je partage sans réserve cette opinion. Je dirais qu'il ne fait pas l'ombre d'un doute que, durant les nombreuses séances de ce comité, à partir du Livre blanc jusqu'aux trois rapports que nous avons présentés sur le résumé du bill, il en a fait une étude plus minutieuse, complète et détaillée qu'il n'en a été fait n'importe où ailleurs au Canada ou qu'il n'en aurait pu être fait n'importe où au monde. Il est impossible d'en douter.

Mais est-ce la solution? C'aurait pu l'être; c'aurait très bien pu l'être. Malheureusement, tout important qu'ait pu être le travail de ce comité, il a contribué à nous placer dans l'impasse dans laquelle nous nous trouvons actuellement. Il y a contribué en rédigeant des amendements. Il y a contribué, avec les meilleures intentions du monde, en signalant au Sénat neuf changements de haute priorité à apporter pour corriger les défauts de ce bill.

Je n'aborderai pas la question de savoir si le comité a bien fait de nous faire un tel rapport. Ce qui importe pour nous, pour l'instant, c'est que le comité ait fait ce rapport. Il a déclaré que le bill laissait à désirer, beaucoup à désirer et le pays sait maintenant ce que le Sénat pense du bill, par ce qu'a dit cet important comité.

Maintenant le bill va être soumis au comité. Notre tâche au comité—et je tâche de bien peser mes mots—notre tâche là dans l'intervalle, c'est-à-dire d'ici à ce que Son Honneur annonce qu'un message est envoyé à la Chambre des Communes—ce que nous ferons dans l'intervalle décidera, j'en suis sûr, de tout l'avenir du Sénat comme institution du régime fédéral du Canada. J'ai bien pesé mes mots. Je ne veux pas être alarmiste.

L'honorable M. Martin: Ne le soyez pas.

L'honorable M. Grosart: Pourquoi dis-je cela? Parce que nous sommes le centre d'intérêt, le point de mire du pays. Le sénateur Cameron disait aujourd'hui, dans l'un de ses plus beaux discours, qu'il voyait une certaine similitude entre la situation actuelle et celle où se trouvait le Parlement au cours du débat sur le pipeline. Je n'insisterai pas là-dessus. Il a dit, sauf erreur, que 90 p. 100 de la presse, des moyens de diffusion, étaient d'avis que le Sénat devait s'en tenir à ses principes à ce sujet. Si tel est le cas, l'avenir du Sénat est sûrement en jeu.

Honorables sénateurs, le Sénat sera surveillé de près au cours des deux ou trois prochaines années. Les Canadiens vont se demander plus que jamais si le Sénat joue un rôle utile dans le cadre de la constitution ou s'il est inutile, selon les mots célèbres . . .